



Lycée Professionnel Agricole & Forestier Roger Duroure Route de Luglon - 40630 Sabres

Tél 05 58 04 41 80 Fax 05 58 07 55 84 lpa.sabres@educagri.fr https://agricampus40.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

FRAIS

Des frais sont facturés aux familles sur la pension du second trimestre 2024-25. Ces frais concernent :

- -Forfait annuel affranchissement: 9€
- -Forfait annuel <u>livrets pédagogiques</u> (absences de manuels scolaires) : **29,00**€ pour les élèves de 3^{ème} et 2^{nde} **47,00**€ pour les élèves de 1^{ère} et Terminale
- <u>-Carte de self</u>: **7**€ (la première carte est gratuite, en cas de perte ou de destruction, le renouvellement de la carte est facturé).

NB: ces tarifs (au 1er janvier 2024) sont applicables en année civile. Ils sont susceptibles d'évoluer pour l'année 2025.

<u>-Photocopies</u> : une recharge gratuite en début de scolarité de 50 copies. La recharge complémentaire de 100 copies coûte **5,50€**

PENSIONS

Le tarif de la pension est encadré par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Ils peuvent être révisés au 01/01/2025. La pension peut être acquittée par prélèvement mensuel (fiche SEPA à compléter et à renvoyer dans le dossier d'inscription), par échéance trimestriel (4/9ème en novembre, 3/9ème en février et 2/9ème en mai) ou par versement libre sur le compte de l'établissement.

Tarifs annuels applicables au 01/01/2024

- -Demi-pension: 547,02€
- -Pension 4 nuits (du lundi au vendredi): 1449,89€
- -Pension 5 nuits (du dimanche soir au vendredi): 1785,02€
- -Interne/externé (logé à l'extérieur mais les 3 repas pris au lycée) : 982,68€

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Un certificat de scolarité sera délivré à la première semaine de rentrée. AUCUN duplicata ne pourra être édité, il est donc conseillé d'en faire des copies. La rentrée de l'élève doit être effective pour délivrer un certificat de scolarité.

